



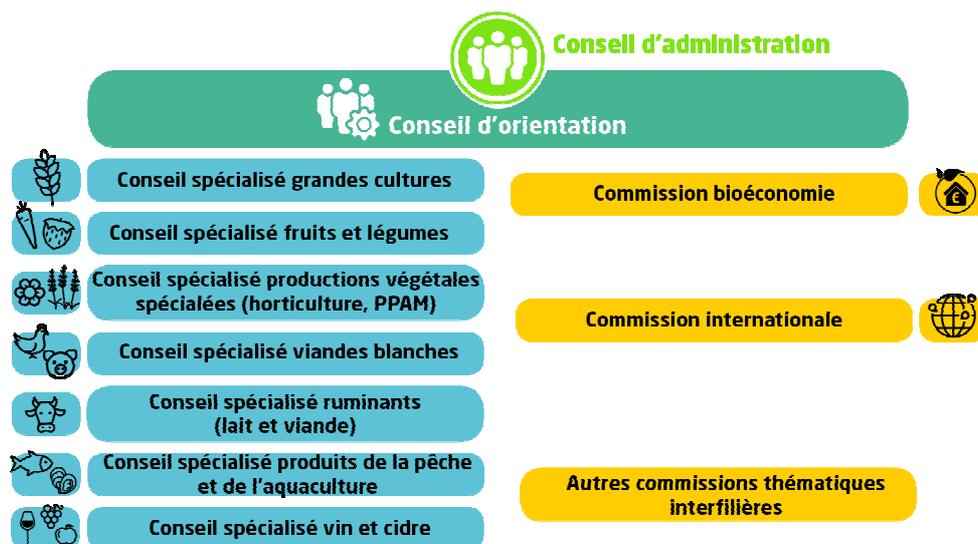
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

FranceAgriMer se dote d'une nouvelle gouvernance : plus d'efficacité et de transversalité au service des filières de l'agriculture et de la mer

Fruit d'un travail initié à la suite des États généraux de l'alimentation, et mené avec le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et les instances précédentes de FranceAgriMer, le décret n° 2019-519 du 24 mai 2019 publié au JORF du 26 mai 2019 fixe le cadre d'une organisation rénovée de FranceAgriMer. Cette modernisation vise à simplifier l'architecture de ses instances, tout en conservant l'originalité de l'association entre pouvoirs publics et professionnels qui fait de FranceAgriMer un lieu de dialogue et de concertation reconnu et apprécié, en introduisant une plus grande transversalité dans le travail partagé avec les représentants des filières.

Désormais, FranceAgriMer s'appuiera sur :

- un **conseil d'administration** plus resserré pour piloter la vie de l'Établissement ;
- un **conseil d'orientation permanent**, chargé de travailler de manière stratégique sur les évolutions économiques des secteurs agricoles, agroalimentaires et de la pêche, et les politiques économiques afférentes, et d'éclairer le conseil d'administration ;
- sept **conseils spécialisés** chargés d'assurer la transparence des marchés (conjuncture, analyse économique, partage d'études, veilles face aux crises potentielles ou avérées), de proposer, mettre en œuvre et suivre les politiques et dispositifs publics (nationaux et européens) sectoriels, d'échanger sur les effets sectoriels des politiques publiques transversales, et d'alimenter la réflexion des filières ;
- des **commissions thématiques inter-filières** sur des sujets transverses : bioéconomie, international, ... ;
- des **comités**, centrés sur les dispositifs d'intervention mis en œuvre par l'établissement : programme national apicole, aval, programme oléicole, bois et plants de vigne, expérimentation, ...



Cette nouvelle gouvernance entrera en vigueur le 1^{er} juin prochain avec des réunions d'ores et déjà programmées des conseils spécialisés tout au long du mois de juin 2019, qui ouvriront une nouvelle mandature dans un contexte renouvelé.

Pour en savoir plus : <https://www.franceagrimer.fr/FranceAgriMer2/Organisation>

Service de presse FranceAgriMer : presse@franceagrimer.fr

Laurence Gibert-Mesnil Tél. : 01 73 30 25 38
 Virginie Nicolet Tél. : 01 73 30 22 54

laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr
virginie.nicolet@franceagrimer.fr
